Ville de Genève Conseil municipal

P-459 A

27 juin 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 25 janvier 2022: «Contre l'installation d'une antenne 5G au chemin des Ouches (quartier de la Concorde)».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 25 janvier 2022. Elle a été traitée en commission les 4 avril et 9 mai 2022 sous la présidence de M. Valentin Dujoux. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 avril 2022

Note de la rapporteuse: lors de cette séance les pétitionnaires ne se sont pas présentés et la commission accepte de les reconvoquer pour une séance prochaine.

Séance du 9 mai 2022

Sans nouvelles, à nouveau, des pétitionnaires, la commission décide de voter le classement de la pétition P-459.

Par 13 oui (1 EàG, 1 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC, 4 S, 3 PLR) et 2 abstentions (Ve), le classement de la pétition P-459 est accepté.

Annexe: pétition P-459

P- 459

Association 5G Moratoire pour la Concorde 14, chemin des Ouches 1203 GENEVE

Mesdames et Messieurs

Les conseillers et conseillères administratifs/ves Frédérique Perler Marie Barbey-Chappuis Sami Kanaan Alfonso Gomez Cristina Kitsos

Ville de Genève

Genève, le 5 novembre 2021

PETITION

Contre l'installation d'une antenne 5G au chemin des Ouches (quartier de la Concorde)

Mesdames, Messieurs,

Une demande d'autorisation pour l'installation d'une antenne 5G au 1, chemin des Ouches est actuellement à l'étude auprès de l'Office des autorisations de construire du Département du Territoire de l'Etat de Genève (DD 314697/1 du 13.07.21).

Plusieurs personnes habitant ou travaillant dans le périmètre couvert par cette future antenne se sont opposées à son installation lors de sa mise à l'enquête. Mais celle-ci ayant eu lieu en pleine période de vacances d'été, beaucoup n'ont pas pu le faire. Elles ont pu, entre temps, se joindre aux initiatives promues par l'association locale 56 Moratoire pour la Concorde.

Aujourd'hui, par la présente pétition, nous vous demandons de nous soutenir activement dans notre démarche collective d'opposition à cette installation.

En effet, les études indépendantes nécessaires à démontrer l'innocuité des effets biologiques de cette nouvelle technologie n'ont pas été menées jusqu'à présent. Nous trouvons donc que, au nom du principe de précaution le plus élémentaire, le déploiement de la technologie 5G est actuellement inconsidéré, du moins en milieu habité. Il n'est pas sans rappeler que cet état de fait, reconnu par le Conseil d'État de Genève en 2019, avait amené celui-ci à promulguer un moratoire sur la 5G dans le canton. Moratoire qui a été révoqué par la Confédération, et dont la révocation n'a pas fait l'objet de recours de la part du Canton de Genève, malheureusement.

Nous vous rappelons que sur le chemin des Ouches sont situés une école primaire et une crèche, et qu'un jardin d'enfants (la Ribambelle) et une autre école primaire (Emilie-de-Morsier) se trouvent dans le périmètre de rayonnement de l'antenne en question ; il nous semble que c'est de votre responsabilité première de protéger les plus jeunes d'éventuels effets néfastes sur leur développement.

Nous aussi, d'ailleurs, adultes vivant ou travaillant dans le quartier, avons droit à la protection de notre santé, face à des nuisances qui ne sont pour l'heure pas mesurables, mais de loin pas inéluctables.

Indépendamment de cet aspect de santé, l'installation de la 5G a pour ambition d'accompagner et même de susciter la production exponentielle de données numériques (l'internet des objets) dont le traitement par des centres de calculs de plus en plus nombreux et énergivores posent déjà de graves problèmes d'allocation des ressources électriques.

Nous vous exhortons ainsi à prendre position de façon ferme et responsable face au lobbies politiques et économiques qui poussent pour le passage en force de la 5G, sans aucune considération ni pour les questions de santé publique, ni pour les débats démocratiques qui devraient présider à tout choix de société.

A ce propos, nous vous informons que la Ville de Meyrin a inscrit dans son Plan directeur que «Les rayonnements électromagnétiques, au même titre que la pollution de l'air, constituent une pollution «invisible», qui a des effets néfastes sur la santé. Avec le développement de nouvelles technologies, notamment les antennes 5G, l'exposition de la population à ces rayonnements sera accrue, c'est pourquoi la Commune sera particulièrement attentive à limiter autant que faire se peut, l'installation de telles antennes à proximité immédiate de secteurs habités.»

Nous vous transmettons le lien google du périmètre de rayonnement de l'antenne prévue au 1, chemin des Ouches selon la DD 314697/1 du 13,07.21

https://drive.google.com/file/d/10vYaZQiXRQwF3XS5vkSiOAL6aaUviHui/view

ainsi que, en annexe, la lettre d'accompagnement à l'opposition collective.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre pétition et aux documents susmentionnés qui y sont rattachés, nous restons dans l'attente de votre retour, et vous adressons, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères administratifs/ves, nos salutations les meilleures.

Premier.è.s signataires

Nom, prénom	Habitant.e	Signature
-	X	
	X	
	X	

Les signatures suivantes sont sur le site internet <a href="https://act.campax.org/petitions/opposition-a-l-implantation-d-une-antenne-5g-au-chemin-des-ouches-geneve?share=bee92b72-100f-4e71-b5fe-4854c648dbd7&source=thxcreatemail&utm_source=thxcreatemail

Copies à:

- Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'État du Canton de Genève
- Monsieur Jean Rossiaud, député du Grand Conseil du Canton de Genève